



Ville d'Athis-Mons

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ 2023-2024

Je soussigné(e) :

M/Mme.....
M/Mme.....
responsable légal de l'enfant....., en classe de CM2,
accueilli(e) sur les temps péri et/ou extra scolaires, étude l'autorise à sortir seul pour rejoindre par ses
propres moyens son domicile à 18 heures.

Je prends acte qu'à compter du départ de mon enfant, il n'est plus placé sous la responsabilité de la
Ville et de ses agents.

La Ville ne serait être tenue responsable de tout accident, de quelque nature qu'il soit, survenu à
l'occasion de ce trajet de retour.

La présente décharge, valable pour l'année scolaire **2023-2024** est délivrée pour servir et valoir ce
que de droit.

Fait le :

A :

Signatures du/des responsable(s) légal(aux) :

Mairie d'Athis-Mons

Place du Général de Gaulle – 91205 Athis-Mons Cedex

Tél. : 01 69 54 54 54 – Fax. : 01 69 54 54 99 – Mail : maire@mairie-athis-mons.fr